

LA REVUE

#9

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE 1^{ER} SEMESTRE 2025

DOSSIER SPÉCIAL

**La nouvelle station
de traitement
des eaux usées**

p.3

TRANSPORTS

**Se déplacer sur
le territoire**

p. 8

URBANISME

**Notre territoire
évolue**

p. 10

**DEVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**Développons notre
économie**

p. 12

**RU
TERRE
DE
MI
LLY**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Cette revue est consacrée en grande partie à la station intercommunale de traitement des eaux usées, futur investissement d'envergure de la Communauté de communes. Ce projet, financièrement le plus important porté par la collectivité depuis qu'elle existe, représente plus de 30 millions d'euros HT ! Cela va certes engendrer des augmentations sur les factures d'eau et d'assainissement mais nous respecterons les normes environnementales en vigueur et nous pourrions envisager plus sereinement l'avenir de notre territoire en matière de rejet des eaux usées. Parallèlement la Communauté de communes continue son travail pour améliorer votre quotidien à travers l'exercice de ses compétences en matière d'urbanisme, de transport, de gestion des déchets et de développement économique. Après avoir fêté les 20 ans du portage de repas en 2024, la collectivité célèbre cette année ses 25 ans d'existence au service de notre territoire et de ses habitants.

Je vous souhaite une bonne lecture.

FRANÇOIS RAVOIRE

Président de la Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie

LA REVUE ^{#9}

éditée par la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
3 place de la Manufacture - BP 69 74 152 Rumilly Cedex - France
Tél : 04 50 01 87 00 - contact@rumilly-terredesavoie.fr

- Parution : février 2025
- Directeur de la publication : François Ravoire
- Conception éditoriale : Sophie Extier / Maud GARCIN
- Conception graphique : Antoine BEGNAUD

- Coordination du projet : Service communication
- Crédits photos : Communauté de Communes, Adobe Stock
- Impression : Imprimerie Gutenberg - certifié Imprim'vert
- Tirage : 14 800 exemplaires

Le magazine est imprimé sur un papier écolabelisé avec des encres végétales.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à ce journal et à celles qui le liront.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST À VOTRE ÉCOUTE

SUIVEZ NOUS !



AU SIÈGE

3 place de la
Manufacture
RUMILLY

PAR TÉLÉPHONE
04 50 01 87 00

Du LUNDI AU JEUDI

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le VENDREDI de 8h30 / 12h

contact@rumilly-terredesavoie.fr

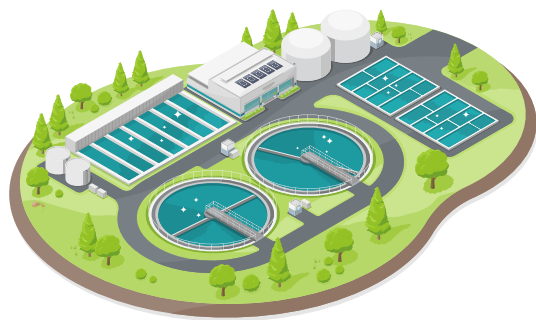


www.rumilly-terredesavoie.fr



Rumilly Terre de Savoie

LA STATION DE TRAITEMENT



UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR UN AVENIR DURABLE

Face aux défis environnementaux et démographiques, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie investit dans une infrastructure moderne et respectueuse de l'environnement : la Station de Traitement des Eaux Usées et de Valorisation Énergétique (STEU-VE). **Prévue pour une mise en service en 2027**, cette station intercommunale, qui **sera construite au nord de Rumilly**, représente un engagement fort pour la transition écologique et la durabilité du territoire.

POURQUOI UNE NOUVELLE STATION ?

L'actuelle station, mise en service en 1978, arrive en fin de vie après **47 années de fonctionnement**. Initialement conçue pour traiter au maximum les eaux usées de **32 000 équivalents habitants (EH)**, elle ne peut plus répondre aux besoins d'une population croissante ni aux exigences environnementales renforcées.

Le changement climatique accentue également les défis : Le Chéran, cours d'eau recevant les rejets de la station actuelle, connaît une baisse significative de son débit pendant les périodes sèches, compromettant sa capacité à diluer et évacuer les effluents traités.

La nouvelle station, dimensionnée pour traiter les eaux usées de 54 000 EH, **est conçue pour anticiper ces enjeux**. Située à proximité du Fier, un cours d'eau au débit plus adapté, elle intégrera des solutions innovantes pour réduire son impact sur l'environnement et améliorer la qualité de l'assainissement.

LES NOUVEAUTÉS TECHNIQUES ET ÉCOLOGIQUES

Cette infrastructure intègre des innovations majeures pour optimiser les performances environnementales et énergétiques :

- **Méthanisation des boues :** le biogaz produit par le digesteur sera épuré puis injecté dans le réseau GRDF de Rumilly, **contribuant à une production locale d'énergie renouvelable** tout en réduisant la quantité de boues produites.
- **Production d'énergie solaire :** des panneaux photovoltaïques couvriront environ 10 % des besoins énergétiques de la station, **renforçant son autonomie**.
- **Réutilisation des ressources :** l'eau traitée sera utilisée pour des procédés de nettoyage, limitant ainsi la consommation d'eau potable.
- **Réduction des impacts environnementaux :** la gestion des eaux pluviales sur site et la suppression des eaux parasites dans les réseaux actuels amélioreront l'efficacité globale du système de collecte et de traitement.
- **Aménagements paysagers :** le projet inclut des aménagements paysagers avec des plantations locales et préserve la biodiversité sur le site.

LA NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT



UN CHANTIER AMBITIEUX POUR MODERNISER LES RÉSEAUX

Dès l'été prochain, des travaux débiteront pour recalibrer et moderniser les réseaux d'assainissement. Ces interventions sur voiries visent à rediriger les eaux usées vers la future station de traitement.

Afin de limiter les nuisances pour les habitants, les commerçants et les usagers de la voirie, ces travaux seront, dans leur grande majorité, coordonnés avec ceux prévus par la ville de Rumilly. Cette organisation optimisée vise à réduire, au maximum, les perturbations sur la circulation tout en optimisant les coûts liés à la réfection des rues.

UN ENGAGEMENT PÉDAGOGIQUE ET COMMUNAUTAIRE

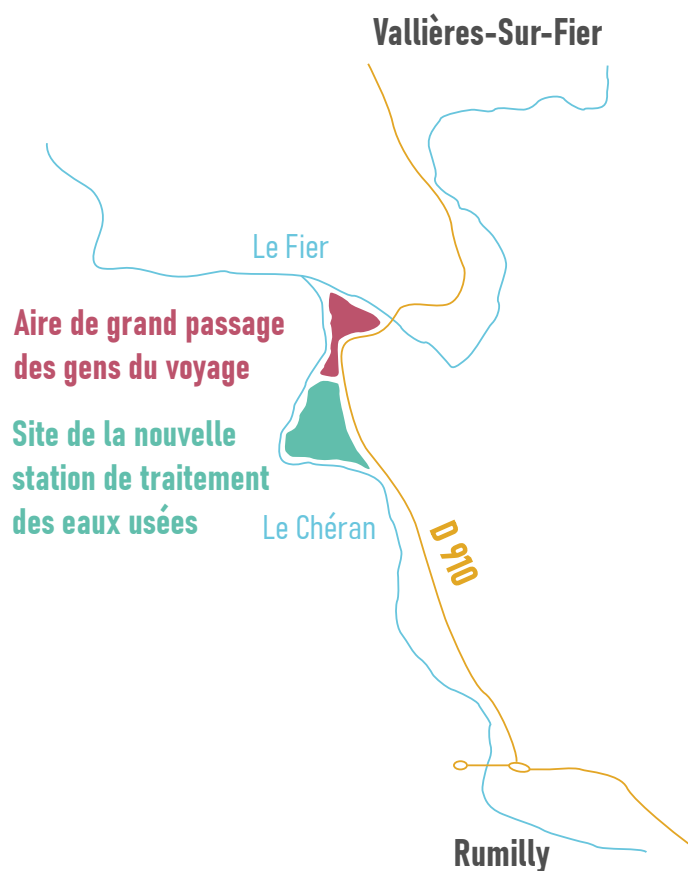
La future station de traitement des eaux usées sera bien plus qu'un équipement technique : elle a vocation à devenir un lieu de sensibilisation. L'objectif est de permettre à chacun de découvrir le rôle essentiel de cette infrastructure dans la gestion de l'eau et la préservation de l'environnement.

À travers une approche pédagogique, ce projet ambitionne de renforcer la prise de conscience autour des enjeux écologiques et des solutions mises en œuvre pour un développement durable. Ce sera une opportunité pour mieux comprendre comment le service public de l'assainissement contribue, au quotidien, à la qualité de vie et à la protection de notre territoire.

QUELS BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ?

Le projet de la station de traitement des eaux usées - valorisation énergétique (STEU-VE) apportera des avantages significatifs pour le territoire :

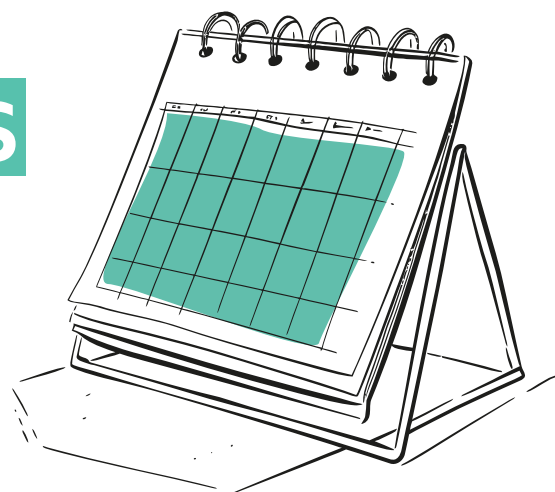
- **Développement du territoire** : une station dimensionnée pour répondre aux besoins de la population actuelle et future, avec une capacité anticipant l'évolution de la population jusqu'en 2057.
- **Protection de l'environnement** : un traitement plus performant des eaux usées pour préserver les milieux aquatiques et la biodiversité.



- **Transition énergétique** : la production et la valorisation d'énergie renouvelable permettront une réduction des émissions de CO₂.
- **Amélioration des infrastructures** : des réseaux modernisés garantiront un service plus efficace, avec moins de pertes.
- **Adaptation au changement climatique** : le projet intègre les défis liés aux variations climatiques, comme la baisse des débits des cours d'eau et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes.

QUELQUES CHIFFRES

QUELQUES DATES



UN PROJET À GRANDE ÉCHELLE

Avec un coût estimé de plus de 30 millions d'euros HT, financé en partie par des subventions mais aussi une augmentation progressive des tarifs d'assainissement, cette station illustre une gestion responsable des ressources publiques.

Malgré les défis liés au chantier, la Communauté de communes s'engage à limiter les impacts sur la vie quotidienne des habitants et invite chacun à suivre les étapes du projet via les informations diffusées régulièrement.

CALENDRIER DU PROJET :

- Été 2025 : Début des travaux.
- Été 2027 : Mise en service de la station.

Ce projet ambitieux témoigne de la volonté de la Communauté de communes de conjuguer qualité de vie, préservation de l'environnement et anticipation des enjeux futurs. Ensemble, nous construisons un territoire plus durable et respectueux de l'eau, ressource essentielle à notre avenir.



ÉVOLUTION

DE LA FACTURE D'EAU



Depuis le 1er janvier 2025, les tarifs de l'eau sur le territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie ont évolué. Cette révision tarifaire reflète la **nécessité d'investir pour moderniser les infrastructures, protéger les ressources et répondre aux besoins du territoire** : traiter, renforcer la sécurisation, améliorer la résilience des infrastructures.

Quels sont les changements ?

EAU POTABLE

PART FIXE (annuel hors taxes
au 1er janvier 2025)

45,37€ >> **46,28€**

PART VARIABLE (hors taxes/m³)

2,29€ >> **2,34€**



ASSAINISSEMENT

PART FIXE (annuel hors taxes)

30,60€ >> **31,21€**

PART VARIABLE (hors taxes/m³)

2,90€ >> **3,40€**

Pour un foyer type consommant 120 m³ par an, cela représente une **augmentation moyenne de 70 € par an**.

POURQUOI CES ÉVOLUTIONS
TARIFAIRES ?

Le territoire doit faire face au vieillissement des infrastructures, l'évolution des besoins mais également à des enjeux de protection des ressources et d'atteinte du bon état écologique des milieux. Pour garantir un service de qualité à long terme, la collectivité a engagé un plan d'investissement ambitieux avec comme projets principaux :

- La construction d'une **nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées et de valorisation énergétique** à l'horizon 2027 pour améliorer les performances des traitements, répondre à l'accroissement démographique et au développement des activités.
- La **sobriété des usages et la modernisation des réseaux existants**, avec des travaux de rénovation et de restructuration pour réduire les pertes d'eau et renforcer la fiabilité des systèmes.
- La **protection des ressources et des milieux** dans un contexte de changement climatique et de vulnérabilité aux pollutions. Ces investissements, estimés à environ 60 millions d'euros HT entre 2025 et 2027, garantiront un service d'eau et d'assainissement durable pour les générations futures.

PARTICIPATION DE BASE POUR LE
FINANCEMENT DU RACCORDEMENT À
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES
LOGEMENTS NEUFS :

À partir du 1er juillet 2025, la participation de base pour le financement de l'assainissement collectif évolue à **7 000 € pour une maison individuelle**. Cette revalorisation est essentielle pour soutenir les projets d'urbanisation.

UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR

La Communauté de communes s'engage à maintenir un **haut niveau de service** tout en respectant une gestion responsable et durable des ressources. Cette révision tarifaire est un choix nécessaire pour :

- Assurer l'**accès à une eau de qualité**,
- Protéger l'**environnement**,
- Répondre aux **besoins croissants des habitants et des entreprises** du territoire.

Ces efforts reflètent une volonté de **construire un avenir où la gestion de l'eau s'inscrit dans une démarche durable**, en préservant cet élément vital pour les générations futures.

LA FACTURE D'EAU ÉVOLUE AVEC LA
REDEVANCE DES AGENCES DE L'EAU :

Ces contributions, qui financent la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, sont réorganisées pour alléger la fiscalité des ménages, encourager la gestion durable des infrastructures par les collectivités et renforcer le soutien aux territoires face aux défis climatiques. **Concrètement, les redevances pour pollution domestique ainsi que celles pour la modernisation des réseaux de collecte sont supprimées**. Elles sont remplacées par trois nouvelles redevances

- Consommation d'eau potable : **0.43€/m³**
- Performance des réseaux d'eau potable : **0.01€/m³**
- Performance des systèmes d'assainissement : **0.009€/m³**

À noter : en 2025, ces évolutions n'auront pas d'impact sur le montant de votre facture (0,45 €/m³). Une réévaluation est toutefois prévue pour 2026.

VERS UN TERRITOIRE PLUS DURABLE

**ENS
EM
BLE**

CRÉONS
MOINS DE
DÉCHETS

RUMILLY TERRE DE SAVOIE

A partir du 1er mars, un interlocuteur unique pour la gestion des déchets !

La Communauté de communes reprend la gestion de la collecte des emballages recyclables, du papier et du verre.

LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes gère la collecte des ordures ménagères et la déchèterie intercommunale.

Elle adhère au Syndicat Intercommunal de VALORisation (SI-VALOR) depuis le 1er janvier 2018 et lui délègue :

- **le traitement des déchets ménagers et assimilés** du territoire de Rumilly Terre de Savoie. Les déchets incinérables sont transférés à l'usine de valorisation énergétique (incinération) à Valserhône.
- **la collecte des contenants de tri jaunes** (emballages recyclables et papier) et verts (emballages en verre) pour le recyclage des matériaux.

Au 1er mars 2025, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie **reprend la gestion de la collecte des déchets recyclables**. Cela permet d'assurer une gestion centralisée de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés du territoire, d'uniformiser les processus et de simplifier les démarches avec un interlocuteur unique pour les usagers : le service Déchets de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Les consignes de tri restent identiques !



Des questions, demandes ou suggestions concernant les collectes, la déchèterie ou les actions de prévention des déchets : contactez le service Déchets :

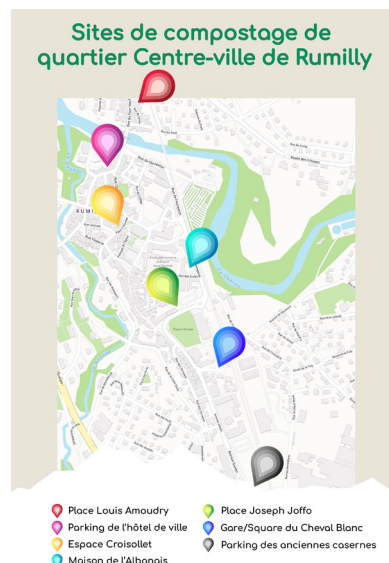
04.50.01.86.91

dechets@rumilly-terre-desavoie.fr

LES SITES DE COMPOSTAGE

Le Programme **"Ensemble, créons moins de déchets"** se poursuit avec l'installation de sites de compostage de quartier.

De nombreux logements du centre-ville de Rumilly ne disposent pas d'espaces verts permettant l'installation d'un site de compostage en pied d'immeuble. La Communauté de communes a donc décidé, en concertation avec la ville de Rumilly, **d'implanter 6 nouveaux sites de compostage de quartier. Ils ont été installés et inaugurés au mois de janvier.**

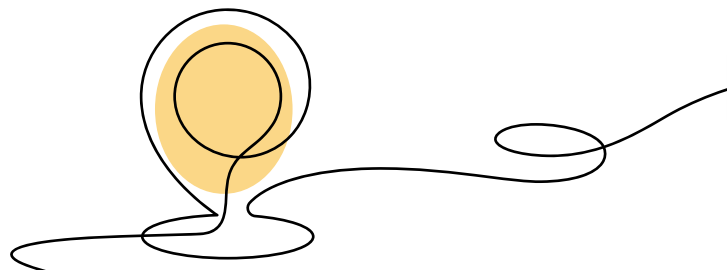


Vous souhaitez **récupérer un composteur pour votre jardin** ou étudier la possibilité d'installer un site de compostage dans votre copropriété ou dans votre entreprise ? Retrouvez toutes les informations sur notre site internet rubrique environnement.w



(Inauguration site de compostage)

SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE



LE TRANSPORT À LA DEMANDE, + MOBILE + FACILE !

Depuis le 4 novembre, la réservation pour la Ligne 3 du service J'ybus s'effectue désormais au **04 50 64 53 54**.

Les réservations peuvent être effectuées jusqu'à 2 heures avant le déplacement, du lundi au vendredi, entre 7h45 et 17h45, et le samedi de 7h45 à 12h30 et de 13h à 17h45.

Comment utiliser le transport à la demande ?

■ **Posséder une carte d'adhérent** à la ligne 3 J'ybus et un titre de transport valide.

■ **Réserver au 04 50 64 53 54**, jusqu'à 2 heures avant le trajet. Avec cette nouvelle procédure, J'ybus facilite encore plus la mobilité de ses usagers !

+ d'info : site Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie Ligne 3 : transport à la demande / J'ybus

CITIZ : UN SERVICE D'AUTOPARTAGE ÉVOLUTIF À RUMILLY

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie propose un service d'autopartage en partenariat avec Citiz, offrant une alternative pratique et économique pour se déplacer sans posséder de voiture.

Depuis novembre, le service a évolué avec l'arrivée d'un nouveau véhicule, une **Toyota Yaris hybride**, qui remplace la **Renault Zoé électrique**. Ce changement simplifie l'utilisation, puisque la **voiture ne nécessite plus de branchement pour la recharge**.

L'emplacement de la station a également été modifié, mais reste situé sur le parking de la gare pour garantir un accès facile aux usagers.

Avec Citiz, il est possible de réserver un véhicule à tout moment, pour quelques heures ou plusieurs jours, directement via une application mobile. Une solution idéale pour une mobilité flexible et plus responsable !

+ d'info : Citiz, voiture libre-service - Transport et mobilités - Bienvenue sur le site de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

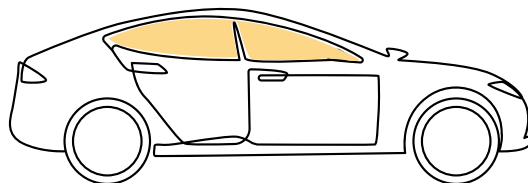


UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR DÉVELOPPER LE COVOITURAGE

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la **Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie a lancé, en mars 2024, son schéma directeur de covoiturage**. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de répondre aux besoins de déplacements des zones peu denses et de réduire le trafic motorisé, tout en favorisant une mobilité plus durable et collective.

UNE ENQUÊTE AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Menée au printemps 2024, l'enquête a comme objectif de recenser vos besoins et pratiques actuelles afin de construire une offre adaptée et concertée, essentielle au succès d'un système de covoiturage.



POURQUOI UNE TELLE DÉMARCHE ?

Contrairement aux transports classiques, le **covoiturage repose sur l'engagement direct des usagers**. Pour qu'il fonctionne, il est crucial de comprendre leurs attentes, leurs freins et leurs motivations. Cette enquête, enrichie par des rencontres sur le terrain, a permis d'obtenir une vision représentative et participative.

LES RÉSULTATS EN BREF :

■ Un potentiel sous-exploité : **90 % des automobilistes voyagent seuls**, alors que les trajets domicile-travail représentent une opportunité clé.

■ **Des motivations fortes** : impact environnemental (89 %), économies (80 %), et convivialité / moins de fatigue (55 %).

■ **Des freins à lever** : manque de flexibilité (75 %), questions de sécurité (72 %) et difficulté à organiser les trajets (56 %).

VERS UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR LE COVOITURAGE

Les résultats de l'enquête serviront à élaborer un plan d'action adapté aux besoins du territoire. Présenté aux élus de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, **il permettra de définir une stratégie cohérente pour développer le covoiturage** en accord avec la politique de mobilité locale.

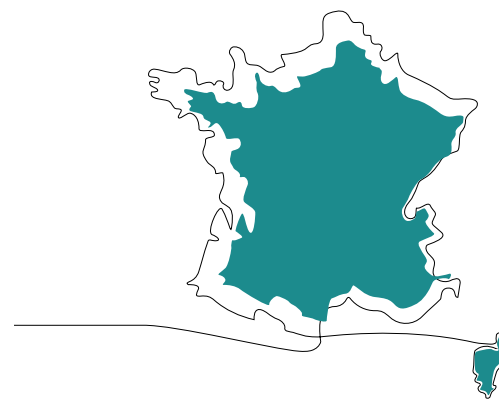
QUEL TERRITOIRE POUR DEMAIN ?

À travers divers documents de planification, tels que le SCOT et le PLUi-HM, la Communauté de communes Rumilly terre de Savoie s'engage, en lien avec les territoires voisins, dans la définition d'un projet d'aménagement et de développement harmonieux. Ce projet prend en compte les impératifs de transformation et de transition de nos territoires.

LE SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le 5 août 2022, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie rejoint le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du bassin annécien, document de planification stratégique qui définit **les grandes orientations pour 20 ans** des politiques publiques et d'aménagement de ce grand territoire qui recouvre 5 intercommunalités, **pour un total de 78 communes et 298 000 habitants**.

En cours de révision, le SCOT définira les nouvelles orientations à horizon 2045.



LOIS, CODE
DE L'URBANISME

SRADDET

(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires)

SCOT

(Schéma de Cohérence territoriale)

PLUi-HM

○ AURA

• Auvergne - Rhône - Alpes

○ BASSIN ANNÉCIEN

- Grand Annecy
- Fier et Usse
- Source du Lac d'Annecy
- Pays de Cruseille
- Rumilly Terre de Savoie

○ RUMILLY TERRE DE SAVOIE

NIVEAU
NATIONAL

NIVEAU
LOCAL

Votre avis compte : ces orientations à horizon 2045 ont été arrêtées ... Vous aurez la possibilité de les consulter en direct aux heures habituelles d'ouverture de la Communauté de communes et de déposer des observations sur le registre dédié, entre le 3 avril et le 4 mars 2025.

En plus de cela, 3 permanences du commissaire enquêteur d'une demi-journée se tiendront au siège de la communauté de communes.

- Jeudi 6 mars : 9h à 12h
- Jeudi 13 mars : 14h à 17h
- Mardi 25 mars : 9h à 12h



LE PLUi-HM

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUi-HM

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie a engagé en novembre 2022 une révision générale de son plan local d'urbanisme intercommunal, dans l'objectif de mieux répondre aux enjeux du territoire :

- **une pression immobilière** qui impose de se munir d'une stratégie d'acquisition foncière,
- **une nécessaire adaptation** du potentiel foncier aux capacités d'alimentation en eau,
- **une poursuite du développement** du territoire à conditionner au renforcement des capacités des stations de traitement des eaux usées,
- **une mise en adéquation du PLUi** avec une législation en évolution.

Après une première phase de diagnostic, les travaux ont porté sur la définition du projet de territoire.

Vous avez été plus de 150 personnes à participer aux réunions publiques de concertation organisées sur le territoire dans le cadre de la révision générale du PLUi-HM !

Ces rencontres ont permis de débattre avec de nombreux partenaires sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du territoire des 17 communes à l'horizon 2035, autour d'une volonté politique de mieux maîtriser le développement du territoire.

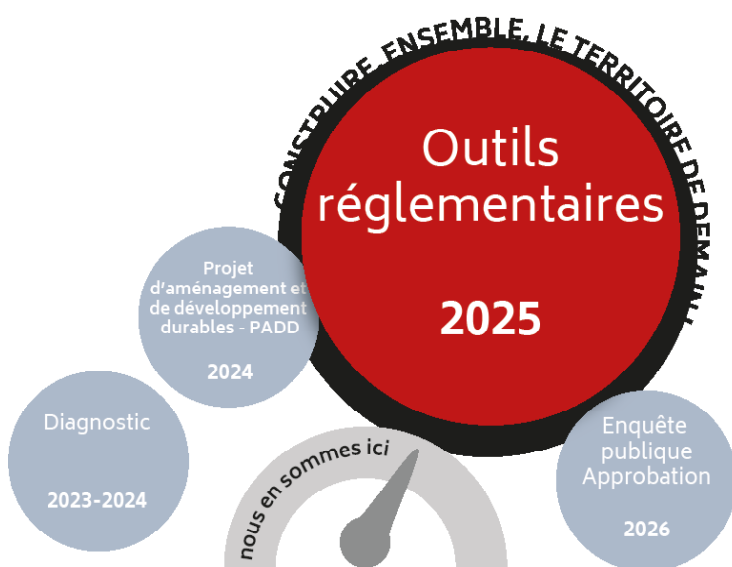
CE PROJET DE TERRITOIRE S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES MAJEURS :

- **répondre aux besoins** des habitants du territoire,
- **s'adapter au changement climatique** et préserver l'identité du territoire ainsi que ses milieux,
- **tendre vers un modèle plus sobre** en ressources et s'articulant autour des mobilités alternatives à la voiture.

Il sera par la suite traduit dans les documents réglementaires du PLUi-HM, règlement écrit, règlement graphique (le zonage), deux programmes d'actions spécifiques autour de l'habitat et des mobilités...

Vous aurez la possibilité d'**apporter vos contributions** à ces différents documents lors de l'enquête publique à venir.

Suivez les avancées du projet sur notre site et celui de votre commune.

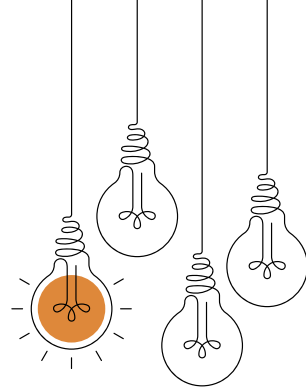


LE SAVIEZ-VOUS ?

Compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLUi), la Communauté de communes se trouve de fait être également compétente pour élaborer un **règlement local de publicité intercommunal (RLPi)** sur son territoire, sa mise en œuvre et son exécution restant de la compétence des communes.

Le RLPi est un document qui édicte des prescriptions plus contraignantes que le règlement national de publicité établi par le Code de l'environnement à l'égard de la publicité, des enseignes et des préenseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il doit poursuivre un objectif de protection du cadre de vie, de mise en valeur du paysage tout en veillant au respect de la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Le RLPi est élaboré conformément à la procédure des plans locaux d'urbanisme et deviendra - une fois approuvé - une annexe du PLUi-HM.



UNE STRATÉGIE POUR L'ÉCONOMIE

La compétence de développement économique est une compétence obligatoire des intercommunalités.

Elle concerne les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : "création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire".

En tant qu'autorité organisatrice du développement économique local, la Communauté de communes occupe un rôle clé dans la mise en œuvre des stratégies de développement économique sur le territoire de Rumilly Terre de Savoie.

QUELS SONT LES 3 GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

Définir une stratégie pour renouveler et optimiser le foncier à vocation économique.

1 La Communauté de communes mène une **veille foncière active à travers le suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)** pour décider d'acquérir ou non un bien par voie de préemption.

Dans un contexte de rareté foncière, cette veille est un outil nécessaire pour favoriser la requalification des zones d'activités et initier de nouveaux projets.

2

Sensibiliser et accompagner les entreprises à la transition écologique.

3

Affirmer l'image économique du territoire.

ZOOM SUR 2 ACTIONS PORTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

1

Le bail à construction

Depuis le **1^{er} février 2023**, la contractualisation de baux à longues durées permet à la collectivité de conserver la maîtrise foncière des terrains qu'elle aménage.

Quel est le principe ?

Le propriétaire du terrain (le bailleur) met en location son terrain. L'utilisateur du terrain (le preneur) prend en location le terrain pour y construire son bâtiment.

Pour l'entreprise (le preneur) :

■ L'entreprise **s'engage à construire un bâtiment** dont les plans seront annexés au contrat de bail.

■ Elle est **propriétaire du bâtiment pendant toute la durée du bail** et détient des droits réels qui lui permettent de louer, hypothéquer ou vendre son bâtiment.

■ Elle **entretient le bâtiment pendant la durée du bail** et en supporte les charges : assurances, taxes...

■ Elle **paye une redevance au bailleur** : le loyer. Ce loyer est considéré comme une charge et non comme un investissement. Par conséquent, son montant est déduit du résultat comptable de l'entreprise.

■ Elle **doit édifier des constructions sur le terrain du bailleur**, telles que définies en annexe du bail (degré de précision proche du Permis de Construire).

Pour le bailleur :

■ Il **met à disposition son terrain** pendant toute la durée du bail.

POURQUOI LE BAIL À CONSTRUCTION ?

La **pression foncière constatée** dans les zones d'activités économiques (ZAE) accentue la spéculation sur le marché foncier avec des prix de vente qui ne cessent d'augmenter.

Cette situation a pour **conséquence de sélectionner**, de fait, **les entreprises qui sont en mesure de s'implanter sur le territoire, en fonction de leur capacité d'investissement.**

Le bail à construction apporte à la collectivité (le bailleur) la garantie de maîtriser dans le temps ses zones d'activités économiques.

Quels sont les avantages ?

■ Assurer une **diversité des secteurs d'activités**, pas seulement les activités les plus rentables.

■ **Maintenir la vocation productive des terrains** qu'elle a subventionné afin d'éviter des changements de destination non autorisés et sources de spéculation.

2 Projet d'extension de la zone d'activité de Vallières-sur-Fier

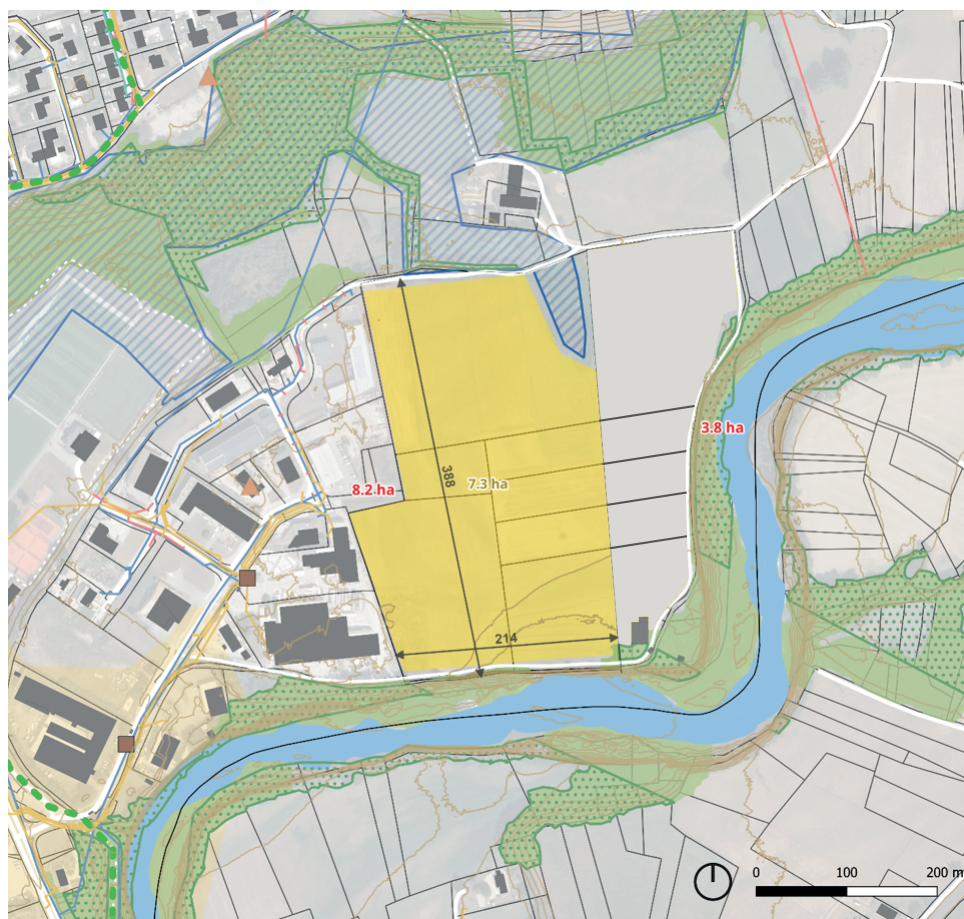


L'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) constitue un levier essentiel pour le développement et l'attractivité d'un territoire. Il répond à plusieurs enjeux majeurs : dynamisation du tissu économique local, optimisation du foncier, création d'emplois et intégration des impératifs environnementaux.

Bien aménagées, ces zones d'activités facilitent l'implantation d'entreprises innovantes et favorisent les synergies entre acteurs économiques. Elles jouent également un rôle clé dans la structuration de filières locales et la diversification du tissu productif. La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie a identifié plusieurs zones d'activités dont celle de Vallières-sur-Fier.

Un projet d'**extension de la ZAE de Vallières-sur-Fier** est à l'étude afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises sur environ 8 ha de lots supplémentaires.

La Communauté de communes a fait appel à l'EPF 74 (Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie) pour négocier l'acquisition des terrains avec les propriétaires. Les études se poursuivent en 2025 pour lancer les démarches environnementales réglementaires et établir le programme d'aménagement.



Périmètre utile

Espaces naturels

... Espace Boisé Blassé

■ Formation forestière

Hydrographie

■ Zone humide

■ Cours d'eau

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



VOUS HABITEZ UNE PASSOIRE ?

Depuis le 1er janvier 2025, les logements classés G au diagnostic de performance énergétique – DPE – ne peuvent plus être mis en location.

Basées sur la loi Climat et résilience du 22 août 2021, les étapes d'interdiction de louer un logement énergivore sont échelonnées sur plusieurs années **afin d'inciter les propriétaires à rénover progressivement leurs habitations.**

La lettre G est la plus mauvaise du DPE, la plus énergivore et la plus polluante.

L'interdiction de louer des logements classés G s'applique aux contrats de location signés, renouvelés ou reconduits tacitement à compter du 1er janvier 2025. Si vous avez signé un contrat de location avant le 1er janvier 2025, votre logement n'est pas concerné par cette interdiction. En revanche, l'interdiction s'appliquera au moment du renouvellement ou de la reconduction tacite de votre contrat.

Plus d'information sur adil74.org, le site juridique de conseils liés au logement.

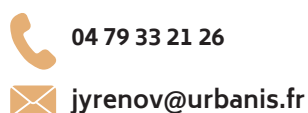
C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER LES PASSOIRES THERMIQUES !

Vous êtes propriétaire bailleur ? La réalisation de travaux peut vous permettre d'améliorer l'étiquette de votre DPE et continuer à louer votre logement : **isolation des murs et/ou des combles, remplacement des fenêtres, de la chaudière...**

Pour déterminer les travaux nécessaires à la rénovation énergétique de votre logement, vous accompagner dans vos démarches et identifier les aides financières disponibles, des conseillers sont à votre écoute :

VOTRE LOGEMENT EST SITUÉ DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE RUMILLY

Anne-Sophie et Izabella, conseillères Urbanis, vous accueillent lors de leurs permanences 26 rue Montpelaz à Rumilly.



VOTRE LOGEMENT EST SITUÉ DANS UNE DES 17 COMMUNES DU TERRITOIRE, HORS CENTRE HISTORIQUE DE RUMILLY

Olivier, Romain et Clément vous reçoivent à la Communauté de communes, 3 place de la Manufacture à Rumilly.

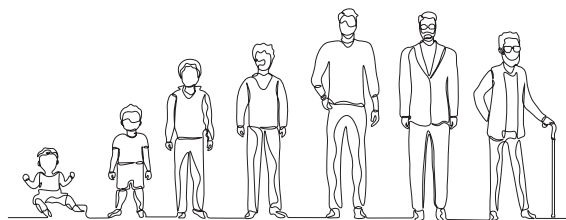


INFO TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Depuis le 26 septembre 2024, la ville de Rumilly a instauré une taxe sur les logements vacants - THLV. Sont concernés : les logements vacants inoccupés depuis plus de deux ans, résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Cette décision vise à lutter contre la difficulté croissante d'accès au logement et à encourager les propriétaires de logements vacants à remettre leurs biens sur le marché.

Les conseillers de J'y rénov et de l'Asder vous conseillent pour effectuer les travaux nécessaires à la remise de votre logement sur le marché immobilier.

VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE



ANNIVERSAIRE : LE SERVICE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE A FÊTÉ SES 20 ANS

Depuis 20 ans, la Communauté de communes de Rumilly terre de Savoie, à travers son **service de portage de repas intercommunal**, soutient les personnes âgées et celles en situation de handicap en leur permettant de **vivre et de vieillir chez elles dans la sérénité et la dignité**.

Pour célébrer cet engagement au service des habitants, **le service des portages de repas à domicile a souhaité offrir un panier garni**, composé de **produits issus des communes du territoire**. Durant tout le mois de décembre, les élus de chaque commune sont allés à la rencontre des bénéficiaires pour **la livraison de 147 paniers garnis**. Des rencontres particulièrement chaleureuses et conviviales, reflet des valeurs qui animent ce service intercommunal : solidarité, proximité et bien-vivre ensemble.



L'équipe du portage de repas à domicile et Mme Laurence KENNEL, Vice-présidente de la Communauté de communes en charge de l'Action sociale (3ème en partant de la gauche)



Sylvie du Pôle Social et Sylvia ROUPIOZ, Conseillère régionale / maire de Boussy offrent un panier garni à un bénéficiaire du service de portage de repas à domicile.

CONFÉRENCE : LES JOUETS DE NOS ENFANTS FAÇONNENT-ILS DES STÉRÉOTYPES ?

La question du genre dans le jeu passionne, questionne mais ne laisse personne indifférent.

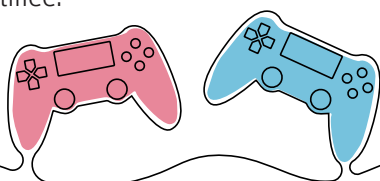
Jeux de filles / Jeux de garçons : cette conférence analyse les stéréotypes à travers les jeux symboliques.

Les jouets sont-ils vraiment neutres ?

Le jeu est-il un objet culturel ?

Conférencière :

Stéphanie BERTEAU, ludothécaire, formatrice au Centre national de Formation aux Métiers Jeu et du Jouet et animatrice cognitive certifiée.



CONFÉRENCE GRATUITE



Jeudi 10 avril 2025



20h



**Dans les locaux de la
Communauté de communes
3 Place de la Manufacture à Rumilly**

INSCRIPTION

04.50.66.54.76

COPROPRIÉTÉS

ATELIER DU SYNDIC BÉNÉVOLE

27 mars 2025
18h00

DONNER
LES CLÉS DE
L'ORGANISATION
EN COPROPRIÉTÉ

- Le rôle du syndic
- Les outils de gestion
- Tenir une AG
- Les règles de majorité
- Documents obligatoires

J'Y.
rénov

La **Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie** vous propose
un **atelier gratuit** de formation à la gestion bénévole des copropriétés.
Ouvert à toutes les communes du territoire. Animé par Urbanis.

Rendez-vous le 27 mars 2025, à 18h00

Communauté de communes - 3 place de la Manufacture - 74150 RUMILLY

Inscription par téléphone ou par mail : 04 79 33 21 26 ● jyrenov@urbanis.fr

RU
TERRE
DE
SAVOIE
MI
LLY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Urbanis
Agir pour un habitat digne et durable